

# Accès aux soins en Mayenne : adoptez les bons réflexes !



## Le jour

En semaine de 8h à 20h

Je contacte en priorité  
mon **médecin traitant** ou  
en cas d'absence **un autre  
cabinet médical**



En cas d'urgence  
seulement,  
j'appelle le

**15**



## Le soir à partir de 20h, le week-end, les jours fériés et pendant les ponts

J'ai un problème de santé  
qui ne peut pas attendre  
l'ouverture habituelle des  
cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences,  
j'appelle le

**116 117**

ou

**15**

**114**

pour les personnes  
sourdes ou  
malentendantes

pour le médecin de  
garde

en cas  
d'urgence vitale



Je reçois  
des conseils  
médicaux  
par  
téléphone



Je suis informé  
du lieu où  
consulter le  
médecin de  
garde le plus  
proche



Je reçois la  
visite d'un  
médecin  
de garde



Je suis pris  
en charge  
à l'hôpital